

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Ozerna Polar

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1A H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

P280.2	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Hydroxyde de potassium; acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one; 2-Phénoxyéthanol; (R)-p-Mentha-1,8-diène; Fatty acids, ethoxylated; alcool benzylique

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******Fatty acids, ethoxylated**

No. CAS	157627-86-6
Concentration	>= 3 < 6,6 %
Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

ATE orale 1.000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle

No. CAS	85536-14-7
No. EINECS	287-494-3
Numéro d'enregistrement	01-2119490234-40-XXXX
Concentration	>= 3 < 3,3 %
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

cATpE orale 500 mg/kg

fatty alcohol alkoxyate

Numéro d'enregistrement	NICHT RELEVANT (POLYMER)
Concentration	>= 1 < 3,3 %
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412
Aquatic Acute 1	H400

cATpE orale 500 mg/kg

2-Phénoxyéthanol

No. CAS	122-99-6
No. EINECS	204-589-7
Numéro	01-2119488943-21-XXXX

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 1 < 2,2 %

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

ATE orale 1.394 mg/kg

cumènesulfonate de sodium

No. CAS 15763-76-5

No. EINECS 239-854-6

Numéro 01-2119489411-37-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 1 < 10 %

Eye Irrit. 2 H319

alcool benzylique

No. CAS 100-51-6

No. EINECS 202-859-9

Numéro 01-2119492630-38-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 1 < 1,9 %

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Acute Tox. 4 H332

ATE orale 1.200 mg/kg

ATE par inhalation, 1,5 mg/l

cATpE par inhalation, Poussières/Brouillards
par inhalation, Vapeurs 11 mg/l**Hydroxyde de potassium**

No. CAS 1310-58-3

No. EINECS 215-181-3

Numéro 01-2119487136-33-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 0,5 < 0,65 %

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1A H314

Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq$ 0,5 < 2 %Skin Corr. 1A H314 $\geq$ 5 %Skin Corr. 1B H314 $\geq$ 2 < 5 %Skin Irrit. 2 H315 $\geq$ 0,5 < 2 %**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

No. CAS 5989-27-5

No. EINECS 227-813-5

Numéro 01-2119529223-47-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 0,1 < 1 %

Aquatic Chronic 3 H412

Aquatic Acute 1 H400

Flam. Liq. 3 H226

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Asp. Tox. 1 H304

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Aquatic Chronic 1 M = 1

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

No. CAS 2682-20-4

No. EINECS 220-239-6

Numéro 01-2120764690-50-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 0,0015 < 0,01 %

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H311

Skin Sens. 1 H317

Acute Tox. 2 H330

Skin Corr. 1B H314

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317 0,0015 %

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

Autres ingrédients**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

No. CAS 34590-94-8

No. EINECS

252-104-2

Numéro 01-2119450011-60-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 % [3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeDans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Équipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

Épaisseur du gant >= 0,6 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** liquide**Couleur** jaune pâle, limpide**Odeur** odeur spécifique au produit**Point de fusion**

Remarque non déterminé

Point d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

évaluation non déterminé

Limites des explosibilité

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

valeur pH

Valeur env. 9,2

Viscosité

Valeur env. 15 s
température 20 °C
méthode DIN 53211 4 mm

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur env. 1,02 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque non pertinent (liquide)

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque

N'est disponible

Temps d'écoulement

Valeur

env. 15

s

température

20

°C

méthode

DIN 53211 4 mm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE

5.262

mg/kg

méthode

valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces

rat

DL50

5135

mg/kg

Fatty acids, ethoxylated

ATE

1000

mg/kg

Source

Valeur évaluée

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Substance de référence

2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one

Espèces

rat

DL50

120

mg/kg

2-Phénoxyéthanol

Substance de référence

2-phénoxyéthanol

ATE

1394

mg/kg

Source

Données de la littérature

Hydroxyde de potassium

Substance de référence

hydroxyde de potassium ...%

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

ATE 333 mg/kg

alcool benzylique

ATE 1200 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**Espèces lapin
DL50 9510 mg/kg**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one**Substance de référence 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
Espèces rat
DL50 242 mg/kg**2-Phénoxyéthanol**Substance de référence 2-phénoxyéthanol
Espèces lapin
DL50 > 2000 mg/kg
Source Données de la littérature**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE > 100 mg/l

Administration/Forme Vapeurs
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE > 20 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**Espèces rat
CL 50 60 mg/l
Durée d'exposition 4 h**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one**Substance de référence 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
Espèces rat
CL 50 0,11 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Vapeurs**alcool benzylique**ATE 1,5 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards**Corrosion/irritation cutanée**évaluation irritant
Les critères de classification sont remplis.**lésions oculaires graves/irritation oculaire**évaluation Corrosif
Les critères de classification sont remplis.**sensibilisation**évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Les critères de classification sont remplis.**Mutagénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)	
CL 50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 203	

cumènesulfonate de sodium

Substance de référence	cumènesulfonate de sodium	
Espèces	carpe (Cyprinus carpio)	
CL 50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 203	

2-Phénoxyéthanol

Substance de référence	2-phénoxyéthanol	
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
Durchfluss		
Source	Données de la littérature	

alcool benzylique

Substance de référence	alcool benzylique	
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	460	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	1919	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
Espèces	Daphnia magna	
NOEC	> 0,5	mg/l
Durée d'exposition	22 d	

cumènesulfonate de sodium

Substance de référence	cumènesulfonate de sodium	
Espèces	Daphnia magna	

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

CE50	>	10		mg/l
Durée d'exposition		48	h	
méthode		OCDE 202		

2-Phénoxyéthanol

Substance de référence	2-phénoxyéthanol			
Espèces	Daphnia magna			
CE50	>	100		mg/l
Durée d'exposition		48	h	
méthode		OCDE 202		
Source	Données de la littérature			

alcool benzylique

Substance de référence	alcool benzylique			
Espèces	Daphnia magna			
CL 50		230		mg/l
Durée d'exposition		48	h	
méthode		OCDE 202		

Toxicité pour les algues**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Skeletonema costatum			
CE50		6999		mg/l
Durée d'exposition		72	h	

cumènesulfonate de sodium

Substance de référence	cumènesulfonate de sodium			
Espèces	Desmodesmus subspicatus			
CE50	>	100		mg/l
Durée d'exposition		72	h	

2-Phénoxyéthanol

Substance de référence	2-phénoxyéthanol			
Espèces	Desmodesmus subspicatus			
CE50	>	100		mg/l
Durée d'exposition		72	h	

alcool benzylique

Substance de référence	alcool benzylique			
Espèces	Scenedesmus quadricauda			
CE50		640		mg/l
Durée d'exposition		96	h	

Toxicité pour les bactéries**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Pseudomonas putida			
CE 10		4168		mg/l
Durée d'exposition		18	h	

cumènesulfonate de sodium

Substance de référence	cumènesulfonate de sodium			
Espèces	boue activée			
CE50	>	1000		mg/l
Durée d'exposition		3	h	

2-Phénoxyéthanol

Substance de référence	2-phénoxyéthanol			
Espèces	boue activée			
NOEC		248		mg/l
méthode		OCDE 209		
Source	Données de la littérature			

alcool benzylique

Substance de référence	alcool benzylique			
Espèces	boue activée			

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

CI50	2100	mg/l
Durée d'exposition	49	h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Valeur	75	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)	
méthode	OCDE 301 F	

cumènesulfonate de sodium

Substance de référence	cumènesulfonate de sodium
Valeur	> 60 %
Durée de l'essai	28 d
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)
méthode	OCDE 301 B

alcool benzylique

Substance de référence	alcool benzylique
Valeur	92 à 96 %
Durée de l'essai	14 d
évaluation	facilement dégradable
méthode	OCDE 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque	Non pertinent
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002530.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A	H317	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

* Ozerna Polar

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
	STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 GGVSee: Gefahrgutverordnung See
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 CAS: Chemical Abstracts Service
 EAK: Europäischer Abfallkatalog
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 VOC: Volatile Organic Compound
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
 TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
 INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
 n.a.g.: nicht anders genannt
 MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
 AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
 BGW: Biologischer Grenzwert
 TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
 OEL: Occupational exposure limit
 SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
 WEL: Workplace exposure limit

*** Ozerna Polar**

Date de révision: 03.02.2025

8770090221

Version: 12 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 05.05.2025

MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)

MEL: Maximum exposure limits

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.